

Communiqué de presse

VILLE DE VICHY

Implantation de défibrillateurs dans la ville : un projet fédérateur

En France chaque année, 50 000 à 60 000 personnes meurent prématurément d'un arrêt cardiaque. Un tiers survient sur la voie publique. Sans prise en charge immédiate, plus de 90 % de ces malaises se révèlent fatals. La mise en place d'un massage cardiaque et l'utilisation d'un défibrillateur dans les 5 premières minutes après l'arrêt cardiaque permettent le plus souvent de faire repartir le cœur et augmentent ainsi les chances de survie sans séquelle.

De ces constats, est né, il y a un an, un projet d'implantation de défibrillateurs à Vichy, fédérant associations et acteurs publics. Aujourd'hui, vendredi 25 septembre, sont réunis en mairie tous ceux qui ont œuvré pour ce projet.

Une initiative publique et associative



En mars dernier, l'association "**7 en chœur**", qui fédère sept clubs service vichyssois, organisait un grand loto dont les recettes ont permis d'acheter 9 défibrillateurs.

La Ville de Vichy et notamment Evelyne Voitellier, Adjointe à la Qualité de vie et environnement et également médecin anesthésiste, a coordonné le projet, choisi les défibrillateurs, établi la cartographie d'implantation des 12 appareils en sa possession et en organisera l'installation.

Des défibrillateurs semi automatiques...

Le choix de la Ville s'est porté sur des défibrillateurs semi-automatiques, de la même marque que ceux utilisés au Centre Hospitalier, pour une plus grande cohérence de leur utilisation (*notamment pour la lecture de la boîte noire qui retrace les rythmes successifs observés*).

Ces défibrillateurs, très simples d'emploi et sans danger, sont désormais accessibles et manipulables par tous*. Deux électrodes, connectées au défibrillateur semi automatique, sont placées sur le thorax du patient. Des instructions vocales guident alors l'utilisateur dans les différentes phases de la défibrillation automatisée externe : "alertez les secours", "enlevez les vêtements", "placez les électrodes". Un logiciel d'analyse du rythme cardiaque détermine si un choc est recommandé. S'il est nécessaire, l'utilisateur suivra les instructions vocales et "n'aura plus qu'à" appuyer sur un bouton pour "choquer" le patient en toute sécurité.

Les défibrillateurs seront installés à proximité d'un téléphone (*pour pouvoir appeler les secours, le 15*), dans des armoires sécurisées (*achetées par la Ville*), dont l'ouverture déclenche automatiquement une alarme sonore alertant les agents municipaux présents sur le site.

Les personnels municipaux assureront le contrôle régulier de bon fonctionnement des appareils, parallèlement à la maintenance technique assurée par le fournisseur.

...installés dans des sites "stratégiques" de la ville

Pour déterminer les sites d'implantation de ces défibrillateurs, la Ville de Vichy a pris en compte certains critères et recommandations : lieux de fort passage ou à forte concentration humaine, installations sportives mais également sites dits "à émotions" (casino, salle de spectacle...) ou un peu plus excentrés ou difficiles d'accès pour les secours (ex : Rotonde des Tennis).

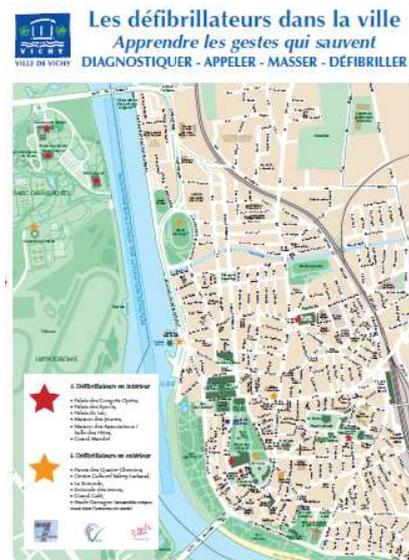
D'ici la fin de l'année, commencera la mise en place de ces appareils et de leurs armoires de protection. L'ensemble des sites choisis devraient être équipés au printemps 2010.

Des défibrillateurs seront ainsi installés à l'intérieur des bâtiments :

- au Palais des Congrès Opéra,
- au Palais des Sports,
- au Palais du Lac,
- à la Maison des Jeunes,
- à la Maison des Associations-Salle des Fêtes,
- et au Grand Marché,

et en extérieur (accessibles depuis la rue)

- sur le parvis des Quatre-Chemins,
- au Centre culturel Valéry-Larbaud,
- à la Rotonde,
- à la Rotonde des tennis,
- au Grand Café,
- et au stade Darragon (accessible uniquement dans l'enceinte du stade).



La plage des Célestins et la Marina sont dotées de défibrillateurs mobiles et le pôle Lardy est déjà équipé d'un appareil.

Le coût d'implantation est d'environ **2 200 euros par site** (environ 1 200 € pour le défibrillateur et 1 000 € de fournitures techniques pour l'installation).

Une ambulance pour la formation et la sensibilisation

L'installation de ces défibrillateurs ne suffit pas, elle doit être précédée ou accompagnée d'actions de sensibilisation, d'information et de formation. En effet, bien que très simple de mise en œuvre, l'appareil semi-automatique nécessite cependant une information sur son emploi afin de ne pas le découvrir en situation d'urgence, notamment pour les personnes travaillant sur les différents sites d'implantation. Car lors d'un arrêt cardiaque, chaque minute compte. La formation de ces agents municipaux débute lundi prochain, 28 septembre, et 5 sessions sont déjà programmées.

Parallèlement, des campagnes de formation et de sensibilisation «aux gestes qui sauvent» seront menées auprès des Vichyssois : une fois l'arrêt cardiaque détecté (absence de respiration et de réaction), **appeler** les secours, le 15, **masser** le cœur puis **définibriller**.



Cette mission a été confiée à **Être et Savoir : Prévention santé**. L'association, basée Clermont, ouvre à cette occasion une antenne à Vichy. Elle sera présente par le biais de stands d'(in)formation lors de grandes manifestations comme la Foireexpo, des compétitions sportives... et interviendra également sur demande des entreprises, des collectivités, des associations...

Organisateur et coordonnateur de ces formations, Être et Savoir travaillera en partenariat avec **la Croix Rouge** qui dispensera les formations.

Être et savoir avait besoin d'un outil de communication et d'un moyen de transport pour son matériel pédagogique (mannequins, stands, posters...). Dans le cadre de son rôle de prévention "hors les murs", **le Centre Hospitalier de Vichy** a décidé de faire don d'une ambulance (logotypée Être et Savoir) à l'association pour s'acquitter de cette tâche. Par ailleurs, les cardiologues du CHV seront partie prenante des formations proposées aux médecins généralistes vichyssois.



7 en chœur

L'association 7 en chœur réunit 7 clubs service vichyssois : *Rotary club de Vichy et Vichy Val de Besbre*, clubs mixtes, *Lions club international*, le *Kiwanis*, *Table ronde française*, clubs masculins, *Zonta* et *Soroptimist international*, clubs féminins

Les actions : le premier loto organisé par 7 en chœur a permis de récolter près de 18 000 euros pour l'école du service pédiatrie du centre hospitalier de Vichy. En 2008, les recettes ont permis de doter le service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, d'un minibus pour transporter les jeunes malades.



Être et Savoir

L'association *Être et Savoir : l'école de la Santé*, créée en 2006 par le Pr Jean Cassagnes mène, depuis, une **action d'éducation** pour la santé intégrée au programme scolaire des jeunes élèves, grâce à un bus de prévention.

En 2007, elle élargit son champ d'action à la **prévention des maladies chroniques** et notamment cardio-vasculaires et cancers et devient *Être et Savoir : Prévention santé*.

L'association s'engage ainsi sur un nouveau programme *Être et Savoir : les gestes qui sauvent* pour **lutter contre les conséquences de l'arrêt cardiaque**.

**Le Décret du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins et modifiant le code de la santé publique stipule en effet que "toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe répondant aux caractéristiques définies à l'article R. 6311-14 du même décret".*

Contacts presse

Ville de Vichy

Dominique Lagrange 04 70 30 17 02 d.lagrange@ville-vichy.fr

Marie-Bénédicte Reynard 04 70 30 55 12 – communication@ville-vichy.fr

Centre Hospitalier de Vichy

Service Communication – Bernard Roche et Jérôme Bernard – 04 70 97 33 08

7 en chœur

Fabienne Sperone, Secrétaire – 06 11 65 31 89

Être et Savoir : prévention santé

Jean-Pierre Bastard, Président de l'association - 06 31 03 18 74



Vendredi 25 septembre 2009 – 11 heures
Parvis de l'Hôtel de Ville